

Toute décision sur un nouveau type d'arrangement commercial avec les États-Unis aurait de grandes incidences. En 1987, 80 % des biens canadiens seront admis aux États-Unis en franchise, et 65 % des biens américains devraient recevoir le même traitement au Canada. Toutefois, il subsistera dans les deux pays une forte protection tarifaire (et non tarifaire) après 1987. Un nouvel accord visant à élargir l'accès au-delà de nos engagements actuels aux termes du GATT pourrait nous forcer à renoncer à une bonne partie de cette protection.

Pour que le commerce canado-américain soit libéralisé davantage, il faut que les responsables de la politique soient convaincus que les avantages dépassent les coûts. Par exemple, les entreprises canadiennes seraient-elles plus en mesure ou moins en mesure d'affronter la concurrence? Nos planificateurs devront aussi tenir compte des effets potentiels qu'un environnement commercial plus ouvert aurait dans des domaines comme la fiscalité, la sécurité au travail, le développement régional, les stimulants à l'industrie et la réglementation environnementale. Par ailleurs, si les obstacles au commerce étaient sensiblement réduits, les investisseurs potentiels — canadiens ou étrangers — établiraient-ils leurs installations de production au Canada ou aux États-Unis?

La négociation d'un accord international est en soi un exercice de souveraineté, même si le résultat peut limiter à certains égards la liberté d'action d'un État. Tel est le cas pour des centaines d'accords internationaux que nous avons conclus. Nous pourrions exclure de la négociation d'un accord de libéralisation du commerce les secteurs de notre vie politique, culturelle et économique qui sont essentiels à notre sentiment d'appartenance nationale. Notre politique culturelle et notre politique étrangère seraient peut-être moins à la merci des différends commerciaux bilatéraux si notre commerce avec les États-Unis était régi par un accord bien défini, mutuellement contraignant et avantageux. Et nos intérêts commerciaux bilatéraux pourraient être protégés des conséquences fortuites de mesures américaines visant les exportations déloyales de pays tiers. Avec un traité, nous pourrions peut-être protéger nos intérêts essentiels des retombées de différends commerciaux sans rapport avec ces intérêts.

*La négociation d'un accord international est en soi un exercice de souveraineté.*

Par ailleurs, en l'absence d'un accord de maintien et de renforcement de l'accès, le protectionnisme américain pourrait sérieusement entraver l'accès de nos biens aux États-Unis et miner notre prospérité, tout particulièrement la sécurité de plusieurs milliers d'emplois. Les sociétés basées au Canada pourraient se voir de plus en plus forcées d'établir des opérations aux États-Unis pour pénétrer et desservir le marché américain. Il se pourrait aussi que soit rendu plus difficile le financement des instruments de notre identité nationale, y compris nos programmes sociaux et les moyens d'expression de notre identité culturelle.

Le gouvernement veut connaître les vues de tous les Canadiens intéressés par cette question. Quel est le meilleur moyen de maintenir et de renforcer notre accès au marché américain? Un accord resserrant nos liens commerciaux avec les États-Unis comporterait-il des avantages ou des inconvénients majeurs pour ce qui est de nos politiques économique, culturelle et extérieure? En bref, quel genre de relation les Canadiens veulent-ils entretenir avec les États-Unis?

Le processus de consultation des Canadiens est déjà engagé. Des décisions pourraient devoir être prises avant l'achèvement de l'examen parlementaire. Au